

soit grave, mais il y a quand même ralentissement. Je ne veux pas faire de vague déclaration au sujet de la possibilité ou de l'impossibilité de louer les locaux à ce prix, mais je suis porté à croire qu'en temps normal, ils pourraient trouver preneur.

Je vais dire quelque chose qui va probablement surprendre tout le monde, y compris M. Lawson. J'ai accepté votre aimable invitation et je suis venu ici dans le but de donner des explications et non pas dans le but de demander à qui que ce soit de conclure une affaire qu'il ne désire pas conclure. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous ne voulons pas forcer qui que ce soit à conclure une affaire, qu'il y ait eu engagement ou non. C'est tout ce que je voulais dire. Je suis ici uniquement parce qu'on m'a invité, et je parle au nom de la compagnie *Webb & Knapp*.

M. WALKER: Alors tout le monde est content?

M. STICK: Nous ne voulons pas de remarques de finaud.

Le TÉMOIN: Je ne peux pas parler au nom des autres, mais seulement en mon nom. Je suis très satisfait.

M. Cannon:

D. Diriez-vous que le gouvernement du Canada reçoit un traitement plus que juste?—R. Je crois sincèrement que si nous tenons compte de l'espace qu'il reçoit, des circonstances qui entourent cette aventure, et de la nature de l'édifice qui a été conçu, le gouvernement du Canada aura, s'il le prend, un très bon bail, dont la valeur marchande est considérable. J'aimerais régler cette affaire tout simplement parce que ce qui nous embarrasse, à l'heure actuelle, c'est l'incertitude où nous sommes quant à savoir si l'édifice sera la Maison du Canada, ou s'il devra porter un autre nom. La situation, en ce moment, ne nous permet pas d'aller dans quelque direction que ce soit. Nous ne pouvons pas conclure d'arrangement avec des locataires éventuels car, à l'heure actuelle, nous pensons que nous devrions traiter plutôt avec le Canada si le Canada désire conclure cette affaire.

Parlant au nom de ma compagnie, nous serions prêts à libérer le Canada de toute obligation quelle qu'elle soit.

M. WALKER: Vous êtes très courtois. Il n'y a aucune obligation de la part du Canada.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Monsieur le président, j'ai ici une objection à faire.

M. CANNON: C'est une opinion.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Je ne suis pas d'accord avec cette déclaration.

Le TÉMOIN: Je peux apporter une réserve à ce que j'ai dit. Je ne présume pas qu'il y a obligation. Je ne prends aucune position à ce sujet. Je voudrais, messieurs, vous faire comprendre que je ne prétends pas que le Canada soit lié à quoi que ce soit.

M. Holowach:

D. Pourrais-je poser une question afin d'éclaircir la situation? Quelle est la somme totale que l'on se propose de dépenser pour l'édifice en construction? Deuxièmement, monsieur, diriez-vous qu'au cours des négociations relatives à la location à des compagnies qui occupent des bureaux dans cet édifice, le fait que le Canada aurait pu y louer des locaux a eu de l'influence?—R. Ce fait a dû exercer de l'influence puisque ces compagnies ont été attirées. Comme vous le voyez, toutes les compagnies que j'ai mentionnées sont des compagnies canadiennes, et elles sont venues dans cet édifice parce qu'elles croyaient entrer dans un centre canadien.